

Elle était dangereuse et touchait à la situation constitutionnelle du Canada. Elle nous arrivait assez brusquement, parce que l'Allemagne avait effrayé les Anglais qui désiraient améliorer leur flotte sans trop dépenser d'argent. M. Borden demanda incontinent que le peuple fût consulté. Cependant, si la mère-patrie était dans le besoin, il consentait à lui venir en aide sans retard, mais il s'opposait à rendre notre pays solidaire de toutes les guerres de l'empire. Il n'a jamais proposé que le Canada fournisse \$25,000,000 à la Grande-Bretagne, tel qu'on l'a prétendu dans la province de Québec. On ne trouve dans les rapports de la Chambre aucune motion en ce sens. Il ne s'agissait pas ici de deniers seulement. L'autonomie du Dominion était en jeu. Sir Wilfrid Laurier avait soumis aux Chambres une loi plaçant la flotte canadienne sous le contrôle absolu des autorités impériales au cas d'une guerre entre l'Angleterre et un pays étranger, que le Canada y soit concerné ou non. M. Borden combattit de toute sa vigueur un principe aussi dangereux, et il eut mille fois raison. Le 24 novembre 1910, il accepta un amendement de M. Monk exprimant le regret que le discours du trône «ne donne aucune indication quelconque d'une intention de ses conseillers de consulter le peuple sur la politique navale du Canada.» Voici ce qu'il dit au cours du débat: «Tout d'abord, et en supposant que le Canada décide de contribuer à la défense de l'Empire dans son ensemble,